

RÉUNION DU 4 AVRIL 2007

Sous la présidence de M. Norbert GAINVILLE, Maire
Absents : MM LEVACHER JEANDIN MOUCHARD

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2006

Le compte administratif du budget principal de l'exercice 2006, est approuvé. Les résultats sont les suivants :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Compte administratif principal						
Résultats reportés		426 518,26	59 438,02		59 438,02	426 518,26
Opérations de l'exercice	748 269,60	912 815,10	727 256,09	630 401,41	1 475 525,69	1 543 216,51
TOTAUX	748 269,60	1 339 333,36	786 694,11	630 401,41	1 534 963,71	1 969 734,77
Résultats de clôture		591 063,76	156 292,70			434 771,06
Restes à réaliser			187 805,00	97 681,00	187 805,00	97 681,00
TOTAUX CUMULÉS		591 063,76	344 097,70	97 681,00	187 805,00	532 452,06
RÉSULTATS DÉFINITIFS		591 063,76	246 416,70			344 647,06

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LE LOTISSEMENT LES GENÈTS DE L'ANNÉE 2006

Le compte administratif de l'exercice 2006 est approuvé. Les résultats sont les suivants :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Compte administratif principal						
Résultats reportés			15 932,89		15 962,89	
Opérations de l'exercice	223 764,75	223 764,75	158 570,91	105 000,00	382 335,66	328 764,75
TOTAUX	223 764,75	223 764,75	174 533,80	105 000,00	398 298,55	328 764,75
Résultats de clôture			69 533,80		69 533,80	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS			69 533,80		69 533,80	
RÉSULTATS DÉFINITIFS			69 533,80		69 533,80	

COMPTE DE GESTION DE L'ANNÉE 2006

Le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2005 par le Receveur, est approuvé.

COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES GENÈTS DE L'ANNÉE 2006

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur, est approuvé.

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2006

L'affectation est la suivante :

En section de fonctionnement
Recettes

article 002 Résultat de fonctionnement reporté
344 647,06 €

En section d'investissement

Recettes

Article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisé
246 416,70 €

Dépenses

Article 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 156 292,70 €

BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT LES GENETS II : AFFECTATION DU RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2006

L'affectation est la suivante :

En section d'investissement

Dépenses

Article 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 69 533,80 €

VOTE DES TAUX

Les taux des impôts directs de l'année 2007 sont inchangés :

Taxe d'habitation	9.94 %
Taxe foncière sur le bâti	15.95 %
Taxe foncière sur le non bâti	34.99 %
Taxe professionnelle	6.69 %

BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2007

Le budget primitif de l'année 2007 est adopté :

- les crédits de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses sont : 1 220 194,00 €

- les crédits de la section d'investissement, en recettes et en dépenses sont : 689 018,00 €

BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2007 DU BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT LES GENETS II

Le budget primitif de l'année 2007 du lotissement les Genêts est adopté :

- les crédits de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses sont : 515 828,00 €

- les crédits de la section d'investissement, en recettes et en dépenses sont : 170 494,00 €

ESPACE JEUNES ET CLSH : CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS D'AGENTS D'ANIMATION QUALIFIES.

La création de 5 emplois sont créés au grade d'agent d'animation qualifié à l'indice brut 280, pour assurer les fonctions d'animateur du Centre de Loisirs du 7 juillet au 3 août 2007. La durée hebdomadaire est fixée à 35 heures. Ces agents seront titulaires du Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur ou stagiaires BAFA conformément aux quotas d'encadrement définis par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Un emploi saisonnier d'agent d'animation qualifié est créé à l'indice brut 287 pour assurer la fonction de direction de l'Espace Jeunes en remplacement de

L'animateur détaché à la Direction du Centre de Loisirs du 9 juillet au 11 août 2007. La durée hebdomadaire est fixée à 35 heures. Cet agent sera titulaire du Brevet d'aptitudes aux fonctions de Direction ou stagiaire BAFD.

ACHAT D'UN ABRIBUS RUSTIQUE

L'abribus de l'arrêt dénommé « La Carrière », a été démolé parce qu'il ne présentait plus les garanties de sécurité suffisantes pour les usagers.

La commande d'un abribus de type Hermeville est passée à la Société BOMACO - Parc d'Activités des Hautes Falaises - 76400 EPREVILLE.

Le montant s'élève à

H.T	2 750,84 €	T.T.C	3 290,00 €
-----	------------	-------	------------

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR DES TRAVAUX DE CREATION ET REFECTION DE TROTTOIRS DANS LES LOTISSEMENTS LES GENETS ET LE VIEUX MOULIN

Les estimations des travaux sur la voirie communale établies par les Services de la Direction Départementale de l'équipement dans le cadre de la mission ATESAT sont les suivantes :

Création de trottoirs

	H.T
- Rue des Genêts	30 000,00 €
- Impasse des Genêts	20 000,00 €
- Rue des Prés	15 000,00 €

Réfection des trottoirs

	H.T
- Rue du Vieux Moulin	} 20 000,00 €
- Rue des Amis de la Nature	
- Impasse du Vieux Moulin	

Une subvention est demandée au Conseil Général pour l'ensemble de ces travaux.

DEMANDE DE DGE POUR DES TRAVAUX DE CREATION ET REFECTION DE TROTTOIRS DANS LES LOTISSEMENTS LES GENETS ET LE VIEUX MOULIN

Une subvention est également demandée au titre de la DGE pour l'ensemble de ces travaux.

DEMANDE DE DGE POUR L'ACHAT DE PLAQUES DE NUMEROTATION DES MAISONS

Pour faciliter l'identification des administrés, les déplacements et les livraisons à l'intérieur de la Commune, il serait nécessaire de procéder à la numérotation des rues.

Le devis de la Société Lacroix Signalisation - 8 impasse du boucher B.P 4 - ZI - 44801 Saint Herblain Cedex, pour l'achat de 600 plaques et leur kit de fixation s'élèvent à

H.T	3 360,00 €	T.T.C	4 018,56 €
-----	------------	-------	------------

Une subvention est demandée au titre de la DGE pour l'achat de ces plaques.

PROJET D'ACCUEIL PERI-SCOLAIRE

Suite à une forte demande des parents d'élèves plusieurs études ont été menées dans le cadre de la mise en place d'un accueil périscolaire.

Un avant-projet en précisant les modalités de fonctionnement et les conditions d'accueil, avant et après la classe des enfants fréquentant les écoles maternelle et primaire, sera présenté aux différents partenaires.

ACHAT DE MATERIEL

Le matériel suivant sera acheté :

- auprès de la Société SEMIO - Avenue Pierre Brossette - 26802 PORTES LES VALENCE Cedex

10 jardinières		
au prix H.T de 2 050,00 €	T.T.C	2 451,80 €

- auprès de la Sté Normandie Motoculture - Rond Point des Vertus 76550 SAINT AUBIN SUR SCIE

1 tondeuse autotractée Honda		
au prix H.T de 1 061,04 €	T.T.C	1 269,00 €

OPERATION « TICKET SPORT » 2007-2008 : DEMANDE DE SUBVENTION

Une subvention est demandée à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et du Conseil Général dans le cadre du dispositif « Ticket Sport ».

Cette opération se déroulera pendant les vacances scolaires de l'été 2007, la Toussaint 2007, Noël 2007, Hiver 2008 et Printemps 2008.

VENTE D'HERBE

Les offres d'achat d'herbe pour les parcelles suivantes sont retenues :

- Parcelle cadastrée en section A1 276 d'une superficie de 99a 20 ca : proposition émanant de Mr et Mme Denis LESUEUR - Chemin des Vausseries - 76890 VAL DE SAËNE d'un montant de 100,00 €

- Parcelle cadastrée en section AE 161 d'une superficie de 1ha 77a 70ca : proposition émanant de Mr Éric DURAND 76890 CALLEVILLE LES DEUX ÉGLISES d'un montant de 345,00 €.

CONTRAT D'ASSURANCES DU VEHICULE PEUGEOT PARTNER

Le contrat d'assurances établi par la Compagnie AXA, pour le véhicule neuf Peugeot Partner immatriculé 4431

ZD 76, en remplacement du véhicule Renault 4L. La cotisation annuelle s'élève à 799,30 € T.T.C.

SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS SAANE VIENNE ET SCIE : PARTICIPATION DE L'ANNEE 2007

La participation au Syndicat des Bassins Versants Saâne Vienne et Scie inscrite au budget primitif, s'élève à 8 144,32 €.

SIER DE LA REGION DE TOTES : PARTICIPATION DE L'ANNEE 2007

La participation au Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Région de Tôtes fiscalisée en totalité, s'élève à 3 952 euros pour l'année 2007.

TARIFS DES ANIMATIONS DES VACANCES DE PRINTEMPS

Le tarif des animations des vacances de Printemps est le suivant :

	Val de Saâne	Hors Val de Saâne
Sortie Bowling	7,00 €	9,00 €
Sortie Docks Laser	10,00 €	14,00 €

OUVERTURE D'UN COMPTE A TERME AU TRESOR

Les prévisions budgétaires et de trésorerie permettent d'envisager un placement au Trésor avant investissement. Il en présente les conditions et les taux.

L'ouverture d'un compte à terme au Trésor est décidée. Le placement avant investissement est fixé à 200 000 € pour une durée de 6 mois.

BRICO DEPOT : REMBOURSEMENT D'UNE CONSIGNE DE PALETTE

Le remboursement de la Société Brico Dépôt Rue de la Tourelle - 91310 LONGPONT SUR ORGE correspondant à un retour de palette, s'élève à 15,24 €.

PISCINE COMMUNAUTAIRE : INTERVENTION D'UN AGENT DES SERVICES TECHNIQUES

Dans le cadre de la mise à disposition pour l'entretien de la piscine communautaire du personnel technique de la Commune de Val de Saâne à la Communauté de Communes des Trois Rivières, un agent des services techniques, est intervenu à la piscine le samedi 3 mars et dimanche 4 mars, alors qu'il était en congés.

Les heures effectuées seront refacturées à la CDC dans le cadre de la convention de mise à disposition du personnel technique de la Commune de Val de Saâne à la CDC.

PROGRAMME SIER 2007 : 20^{ème} TRANCHE D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le coût estimatif des travaux à réaliser Rue des Genêts, Impasse des Genêts et Rue des Prés s'élève à :

Montant des Travaux H.T	Montant de la dépense subventionnable	Montant de la subvention	Participation de la Commune H.T	Montant de la TVA à préfinancier par la Commune
32 240,00	30 420,00	12 168,00	20 072,00	6 319,04

ADHESION A L'AREHN

L'Agence Régionale de l'Environnement de Haute Normandie (AREHN) met à disposition de ses adhérents un service de documentation, information et d'écoconseil qui sera utile pour la Commune. Le montant de la cotisation s'élève à 80,00 €, pour l'année 2007

DEMANDE DE DENOMINATION D'UNE RUE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de dénomination d'une rue pour rendre hommage à une administrée décédée en 2004.

Considérant que la création des noms de rues pour l'ensemble de la Commune est récente et que le choix ne s'est pas porté sur des noms de personnes,

Le Conseil Municipal ne donne pas un avis favorable à cette requête.